

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RAZECUEILLE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 7

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mille Vingt

Le : 10 juillet à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de RAZECUEILLE

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie sous la Présidence de Mr BARRERE Jean-Pierre : Maire

**Présents : Mr BARRERE Jean-Pierre, Mme BARRERE Josiane, Mme DUMAS
Stéphanie, Mme ALIAGA Eliane, Mr AT Pierre, Mr LAISSUS François**

Procuration de Mme VIGER Martine à Mr AT Pierre

Absents et excusés : Mme VIGER Martine

Secrétaire de séance : Mme BARRERE Josiane

DATE DE CONVOCATION : 06 juillet 2020

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DU SDEHG

Le maire explique que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la commission territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au comité syndical.

Le maire indique que la commune de **RAZECUEILLE** relève de la commission territoriale d'**Aspet et St Gaudens**.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des 2 délégués de la commune à ladite commission territoriale, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales.

RESULTATS

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 7
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 7
- f. Majorité absolue* : 4

NOMS

Mr BARRERE Jean-Pierre
Mr AT Pierre

SUFFRAGES OBTENUS

7
7

RF Saint Gaudens
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/07/2020 031-213104474-20200710-DE_2020_016-DE

**Les 2 délégués élus à la commission territoriale d'Aspet et St Gaudens
sont :**

Mr BARRERE Jean-Pierre

Mr AT Pierre

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 10 juillet 2020 à 20h00 en double
exemplaire a été, après lecture, signé par le maire et le secrétaire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au Registre sont les signatures.

Pour Extrait Conforme

Certifiée exécutoire le :

Adressée en S/P le :

Publiée le :

Le Maire

Mr BARRERE Jean-Pierre

La Secrétaire

Mme BARRERE Josiane



RF
Saint Gaudens

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/07/2020
031-213104474-20200710-DE_2020_016-DE